

Ce mercredi 27 et jeudi 28 novembre a eu lieu le comité social et économique à Orléans.

SOMMAIRE

- 1/ PROJET D'INTEGRATION ET D'ACCUEIL DES PERSONNELS DE FRANCE BLEU ARMORIQUE AU SEIN DES LOCAUX DE FRANCE 3 BRETAGNE A RENNES
- 2/ SANTE AU TRAVAIL
- 3/ SITUATION GENERALE DU RESEAU REGIONAL FRANCE 3
- 4/ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES
- 5/ MATINALES FRANCE BLEU SUR FRANCE 3
- 6/ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION INFORMATION ET ANTENNES DU 19 NOVEMBRE 2019
- 7/ SITUATION DES EQUIPES DE FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE, SUITE AU DEMENAGEMENT AU SIEGE
- 8/ ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE EN MATIERE DE MAQUILLAGE DANS LE RESEAU REGIONAL DE FRANCE 3
- 9/ VIE DU CSE

DECLARATION PREALABLE

Par Bruno Demange, élu de Nancy et
délégué syndical du réseau France 3

« Alors que dans un mois, le régime des frais de missions va être profondément remanié, FO souhaite attirer votre attention sur les points qui vont poser problème, et, en marge, sur la situation des salariés en CDD qui se veut particulièrement préoccupante.

**« Non à l'idée de salariés
à bout de souffle »**

Désormais, la RCC devient réalité, et nos collègues achevant leur activité professionnelle le 31 décembre ne sont plus là (lorsqu'ils épurent des jours de congés ou leur CET). Nous avons donc encore plus besoin de CDD dans cette période transitoire qui

s'engage, et il est donc particulièrement important qu'ils soient bien traités, et trouvent leur compte, notamment pour ce qui concerne les frais de mission.

Si nous vous disons cela, et si nous avons choisi d'intituler notre déclaration liminaire de la sorte, c'est parce que nous avons justement reçu, voici quelques jours, un mail attendrissant d'une salariée se présentant comme "CDD à bout de souffle".

Et il n'est pas acceptable, dans une entreprise de service public telle que la nôtre, que des CDD puissent ressentir ainsi la façon dont leurs collaborations avec nous se déroulent. N'oublions pas qu'ils se trouvent être les salariés qui connaissent la plus grande précarité. Chaque mois, c'est la grande incertitude par rapport au volume d'activité qui les attend, puisqu'ils constituent la variable d'ajustement par rapport aux besoins dans les services. Et, bien souvent, ils ne vivent pas là où on leur demande de travailler, c'est eux qui vont générer logiquement un maximum de frais pour pouvoir travailler, alors que ce sont eux qui perçoivent les rémunérations les plus faibles.

Dans le mail de cette "CDD à bout de souffle", nous lisons ceci : voilà bien longtemps qu'elle ne regarde plus la carte des desserts lorsqu'elle est en mission, que sa préoccupation a même été jusqu'à regarder si telle antenne disposait d'un canapé pour dormir (car elle ne disposait pas de quoi avancer sa nuit d'hôtel, en raison de ses attentes de remboursement sur Concur, qui s'élèvent parfois à plusieurs milliers d'euros). Elle nous écrit ce message de détresse, en ayant toutefois la conviction qu'il ne servira à rien. En ajoutant tout de même, en conclusion, que "peut-être, un jour, la voix de tous ces CDD sera entendue".

Un tel mail ne peut être que très préoccupant...car un tel ressenti ne devrait tout simplement pas exister chez ces

personnels. Voici longtemps, FO revendiquait l'octroi d'une carte Corporate pour les CDD. Il nous fut expliqué alors que ce n'était pas possible. Nous avons alors cherché à comprendre, et nous avons compris que, effectivement, cette idée relevait malheureusement de l'utopie, pour des raisons assez claires. Mais la direction nous avait quand même précisé que nous n'avions pas à nous inquiéter : le mécanisme des régies d'avances continuait à être possible pour les CDD. "Magnifique" pouvions-nous alors nous dire, à ceci près que la réalité ne suit malheureusement pas.

En effet, combien de CDD connaissent l'existence de ces avances ?

Combien de directions régionales mentionnent clairement l'existence de cette possibilité quand elles font appel à des collaborateurs ?

Combien, au contraire, font mine de ne pas savoir que cela existe ? Voire ne le savent pas ?

Pourtant, une chose est claire : désormais, plus aucun CDD ne devrait acquitter lui-même son billet de train. Tous devraient pouvoir bénéficier d'avance sans même avoir besoin de les demander. Voilà qui ne coûterait pas plus cher, et qui pourtant améliorerait grandement les conditions de vie des personnels CDD. Nous demandons donc à la direction d'engager au plus vite toutes les démarches nécessaires afin que cela fonctionne correctement, et que ces avances soient désormais proposées de manière systématique.

A l'heure où le besoin en CDD va progresser, ceci est donc une revendication de Force Ouvrière. Nous ne voulons plus que des CDD éprouvent le besoin d'envoyer des mails comme celui-ci. » ●

1/ PROJET D'INTEGRATION ET D'ACCUEIL DES PERSONNELS DE FRANCE BLEU ARMORIQUE AU SEIN DES LOCAUX DE FRANCE 3 BRETAGNE A RENNES

La direction salue le travail du directeur régional de France 3 BRETAGNE. De leur côté, les élus reconnaissent également le travail accompli, mais dénoncent un manque de lisibilité sur les coûts, et la non prise en compte de certaines questions concernant des phases ultérieures des travaux (qui n'ont pas encore été évoquées). Pour plusieurs raisons, dont celle-ci, ils ont rendu un avis négatif à l'unanimité sur le projet tel que présenté.

2/ SANTE AU TRAVAIL

Nice : Les élus ont examiné les suites d'une alerte pour risque grave. Le 8 Novembre, une salariée de la locale a trouvé un flyer sur son bureau sur lequel des propos désobligeants étaient écrits. Plus globalement, un climat « pesant » est pointé. La direction de l'entreprise et les organisations syndicales ont apporté tout leur soutien à la salariée concernée.

La directrice du réseau en profite pour dire « halte à l'omerta ». Car il est toujours difficile de traiter ce type de dossier lorsqu'il n'existe aucun témoin qui accepte de relater des faits dont il a connaissance.

Bordeaux : Le dossier est lié à la coexistence de la chaîne NOA et de l'antenne de France 3 Nouvelle-Aquitaine. Les élus ont examiné en particulier la situation de l'antenne de Bordeaux. Après une alerte pour Danger Grave et Imminent suite à un accident du travail d'un chargé de conception de programmes multimédia survenu le 4 juillet, précédé lui-même en avril par un accident du travail de l'éditeur web, un autre accident du travail est survenu dans le service de gestion d'antenne le 25 octobre dernier. Les élus de proximité de Bordeaux ont alors lancé une alerte pour danger grave et révélé. Pour FO, le problème majeur porte sur l'organisation du travail sur cette antenne, avec l'interaction entre le travail sur Noa et les impacts sur l'activité. L'exemple de

l'activité de la gestion d'antenne est significatif : la nécessité de devoir travailler plus de 45 heures par semaine de façon récurrente en est une illustration concrète. Malgré la compétence certaine des différentes structures amenées à examiner et accompagner les salariés et les élus, FO considère que le recours à un expert est nécessaire pour réussir à « sortir par le haut » sur cette problématique d'organisation de travail. Car les salariés attendent, et ont besoin de réponses ! Au final, les élus ont voté cet accompagnement à l'unanimité.

Nancy : la direction a reçu une alerte émanant des représentants de proximité de Lorraine, pour « risques graves par incidents répétés » contenant une liste d'une vingtaine d'incidents. [Pour en prendre connaissance, cliquez ICI.](#)

La direction a apporté quelques éléments de réponse : [pour en prendre connaissance, cliquez ICI.](#)

Ce sujet, local à première vue, a fait l'objet d'un traitement au niveau du CSE car une expertise par un cabinet extérieur était souhaitée par les représentants de proximité. FO est favorable à cette expertise : celle-ci est nécessaire, pour réussir à « faire la lumière » et être transparent sur ces faits (dont certains sont graves et d'autres plus ciblés). Pour autant, les élus FO ne sont pas d'accord avec la résolution proposée. La façon dont certains faits sont présentés ne leur semble pas conforme à la réalité. C'est la raison pour

laquelle ils n'ont pas approuvée cette résolution. Toutefois, avec 15 voix pour, contre 2 voix contre et 8 abstentions, l'expertise a été votée.

Grenoble : Augustin Hoarau, désigné pour apporter son concours dans les deux dossiers de Grenoble et Orléans, a exposé les derniers travaux en cours. Sur Grenoble, il constate l'existence d'une dynamique au sein du collectif. Il soulève par ailleurs que le collectif managérial est encore blessé. Cela se voit au niveau de leur participation dans les COPIL. Pour rappel, l'objectif commun est de retrouver une sérénité dans les relations de travail. Il ajoute que l'une des difficultés porte sur le retour au travail des salariés directement impliqués dans ce dossier. Un besoin important consiste à se recentrer sur les notions de travail.

Orléans : Augustin Hoarau se dit relativement confiant, suite à l'arrivée du nouveau rédacteur en chef (qui a pris ses fonctions le 6 novembre). Il ajoute que, d'après lui, ce dernier a bien compris les difficultés managériales qui nécessitent d'être prises en compte dans l'urgence.

Tant pour le dossier d'Orléans que pour celui de Grenoble, les élus n'ont pas levé le « DGI », car ils attendent les résultats des plans d'action engagés.

Lille : des dysfonctionnements au niveau de l'activité Web ont été constatés par les élus de proximité des antennes de France 3 Haut de France. La direction informe les élus du CSE de l'engagement de démarches en lien avec la direction de la santé et de la qualité de vie au travail.

3/ SITUATION GENERALE DU RESEAU REGIONAL FRANCE 3

La direction nous fait part de sa satisfaction devant les audiences de la télévision et du numérique. La courbe d'audience s'est inversée puisque maintenant, c'est le journal régional qui détient les pics d'audience de la tranche, avec de meilleurs scores que le journal national. L'offre de 14 min supplémentaires est une réussite, même si cela génère des tensions dans certaines antennes. La direction salue le travail et la créativité misent en œuvre sur cette nouvelle tranche. Elle annonce toutefois que toute liberté sera accordée aux directions régionales pour alléger l'organisation du travail sur ces tranches (quitte à envisager des rediffusions).

La directrice du réseau précise aussi qu'un « plan de régionalisation » pour 2022 sera présenté d'ici février au plus tard.

Une annonce est faite par rapport à un dispositif important pour la couverture au plan national de la « fête des lumières » de Lyon.

La direction est aussi venue à ce CSE avec plusieurs documents pour présenter le dispositif des prochaines élections municipales. Sont notamment prévues 4 dates avec des prime time de 90 minutes, pour permettre la tenue d'un total de 287 débats sur l'ensemble du réseau. Directs, enregistrements, débats avec des candidats et/ou des citoyens, les choix seront différents selon les territoires (en fonction de leurs réalités). Ces dates sont le 26 février, 4 mars, 11 mars et 18 mars. En fait, il s'agit des 3 mercredi avant le premier tour et du mercredi d'entre deux tours.

4/ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les élus ont évoqué tout d'abord le projet du mode « playlist » destiné à la diffusion des locales par élément plutôt que par bobine. La direction rappelle les difficultés rencontrées au Havre, et décrites par un élu de Normandie lors du précédent CSE (notamment jusqu'à 37 mn de temps de numérisation, et 4 diffusions ratées). Elle ajoute que ce projet sera sans impact sur l'emploi : aucun poste ne sera supprimé du fait de ce projet. « Passer par la playlist, c'est LA solution pour prendre le moins de risques pour honorer nos rendez-vous avec nos téléspectateurs » a précisé la directrice du réseau.

A l'ordre du jour aussi, le sujet des nouvelles régies ! Le point fait suite à une visite à Nancy, alors que le site était pressenti pour y effectuer l'expérimentation sur Overdrive, avant qu'il soit décidé que cette dernière se déroulerait finalement à Rouen. Une des questions majeures : qui est capable de faire quoi en régie ?

La directrice du réseau redit que le mode automatique ne sera jamais systématique : « des journaux devront pouvoir rester en manuel ! ». De même que pour les offres sur les élections !

Elle ajoute qu'elle « prendra le temps nécessaire pour voir ce que ça donne, quels seraient les impacts sur les personnels... ». Comment va se passer cette expérimentation ? Tout dépendra de l'issue de la négociation en cours (dont la nouvelle étape est prévue ce lundi 2 décembre).

[Pour retrouver le compte rendu de la commission, cliquez ICI](#)

5/ MATINALES FRANCE BLEU SUR FRANCE 3

Actuellement les antennes de Nice, Toulouse, Lille et Guéret retransmettent les matinales de France Bleu. A venir : Quimper début décembre et Aix en Provence le 10 décembre, St Etienne début janvier, suivi ensuite de Paris. Puis cette mise en œuvre sera mise entre parenthèses pendant le temps des Municipales.

6/ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION INFORMATION ET ANTENNES DU 19 NOVEMBRE 2019

Dans le cadre de cette commission, les élus ont notamment effectué un tour d'horizon des contenus proposés dans les nouvelles cases de 11h53 et 18h53. Les choix sont très divers d'une antenne à l'autre.

[Pour prendre connaissance de l'intégralité du compte rendu de cette commission, cliquez ICI.](#)

7/ SITUATION DES EQUIPES DE FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE, SUITE AU DEMENAGEMENT AU SIEGE

Les élus ont pris connaissance des éléments débattus lors de la dernière commission de suivi suite au déménagement de l'antenne de France 3 Paris Ile de France.

[Pour découvrir l'intégralité de ce compte rendu, cliquez ICI](#)

La direction reconnaît que « tout n'est pas parfait », que certains problèmes techniques

sont à régler, notamment par rapport aux process du Siège, qui sont plus complexes que ce qui se pratique dans le Réseau.

FO regrette que tous les outils existant au Siège ne puissent pas être utilisés pour les contenus destinés à Paris Ile-de-France. La direction partage, et pense que « le sujet va évoluer avec le temps ».

FO interroge aussi sur le devenir des viviers de CDD : la direction répond à cela que ces viviers de PTA ont été transmis aux directions du Siège, « très satisfaites de disposer de ces contacts, en particulier sur le métier de monteur, particulièrement en tension ».

8/ ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE EN MATIERE DE MAQUILLAGE DANS LE RESEAU REGIONAL DE FRANCE 3

Un document montre la situation assez disparate existant dans les 23 antennes du réseau. (Entre celles avec des CDI, des intermittents, et des prestataires).

« C'est vraiment l'histoire de ce réseau régional » commente le DRH du réseau. « Certains recours à des prestataires s'effectuent depuis très longtemps ». La question s'est posée dans certaines antennes, alors que le risque de sous-emploi était évident. Pour les élus, ce n'est plus le cas là où il existe les programmes matinaux.

« Dans certaines antennes, comme en Nouvelle Aquitaine, la rédaction d'un appel

d'offre a été passé, pour recourir à un prestataire est en cours ; dans d'autres antennes, l'hypothèse de recours à des CDI pourraient s'envisager. ».

Les élus pointent le fait que les prestataires font souvent appel à des esthéticiennes, dont la qualification n'est pas la même.

Pour FO, au-delà de ces questions d'emploi ou de coût, il existe un problème juridique : l'accord CCD-U de 2006, sur ces métiers propres à la télévision. A cela, la direction répond que lorsqu'elle a recours à des recrutements, elle respecte évidemment cet accord. Et que lorsqu'elle fait appel à des prestataires, il existe un cahier des charges, prévoyant le respect de formations nécessaires.

Une maquilleuse élue au CSE raconte son parcours : alors qu'elle était esthéticienne, il lui a été demandé pour travailler à France 3 de suivre la formation d'une « école de maquillage de spectacle », ce qui prouve bien que ce n'est pas la même chose.

9/ VIE DU CSE

❖ **Remplacement d'un élu RP sur l'antenne de France 3 Limousin :**

Catherine Gineste est élue à l'unanimité.

❖ **Remplacement du président de la commission « Activités Sociales et Culturelles » de l'antenne de France 3 Poitou-Charentes :**

Cyrille Defives est élue à l'unanimité

❖ **Remplacement d'une élue à la CSSCT :**

François Ollier (SNJ) est élu avec 15 voix. FO explique son vote par un souhait d'une plus grande pluralité syndicale au sein de la commission.

Prochain CSE Réseau à Paris : 12 et 13 décembre

Vos élus FO au CSE

Éric Vial (Alsace) - Gregory Hen (Provence + Vendargues) - Laurence Romet (Picardie) - Véronique Chazaud (Paris Île de France) - Francois Ormain (Basse Normandie) - Claire Lebret (Auvergne) - Bruno Demange (Lorraine) - Fiona Gruau (Pays de Loire) - Henri Weiken (Alsace)

Représentante syndicale FO au CSE : **Roya Moradpour**